



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 2501

Texte de la question

FILIÈRES DE RECRUTEMENT DJIHADISTES

M. le président. La parole est à M. Patrick Vignal, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Patrick Vignal. Monsieur le président, ma question s'adresse au Premier ministre. Je veux saluer l'opération antiterroriste conduite par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, ce matin, à Lunel.

Je salue aussi les magistrats, le Raid et le GIPN pour leur efficacité : ils ont mené, en urgence, une intervention d'envergure, au terme de laquelle cinq djihadistes présumés ont été placés en garde à vue. J'espère que ces filières de vendeurs de mort, qui se servent de nos jeunes comme chair à canon, seront lourdement sanctionnées. Ça suffit !

Chers collègues, une vingtaine de jeunes de la ville de Lunel sont partis en Syrie pour faire le *djihad*. Six y ont laissé leur vie. Les Lunellois, les élus, les familles, les acteurs de terrain et la communauté éducative, se mobilisent tous les jours pour enrayer cette spirale funeste, qui conduit une partie de notre jeunesse à l'extrémisme et au fanatisme.

Nous mènerons à Lunel, comme sur les autres territoires de la République, un combat pour défendre nos valeurs de liberté, de laïcité et de fraternité. C'est pour cela que je salue la réponse de notre gouvernement : elle est à la hauteur des enjeux de notre société, en matière de sécurité, d'éducation et de citoyenneté.

Le coup de filet de ce matin prouve que la loi antiterroriste que nous avons votée est efficace sur le terrain – l'ensemble des parlementaires de cet hémicycle peuvent en être fiers. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'intérieur, les habitants de Lunel vous remercient de leur permettre d'envisager un autre avenir pour leur ville : pas de liberté sans éducation et sans culture. Pourriez-vous dresser un bilan de l'opération menée ce matin ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, à plusieurs reprises, avec d'autres parlementaires du département de l'Hérault, vous avez fait part de votre préoccupation concernant l'organisation de filières de recrutement dans la ville de Lunel.

Je veux redire avec beaucoup de détermination la volonté qui est celle du Gouvernement de démanteler l'ensemble des filières de recrutement qui existent sur le territoire national. Comme vous l'avez dit, elles conduisent des jeunes, parmi les plus vulnérables, à prendre un aller sans retour vers la mort. 73 de nos ressortissants ont trouvé la mort en Irak et en Syrie.

Comme vous l'avez rappelé, cinq personnes, soupçonnées d'être engagées dans des opérations de recrutement, ont été arrêtées ce matin à Lunel et placées en garde à vue. Cette opération témoigne de la détermination de nos services – la direction générale de la sécurité intérieure, la direction centrale de la police judiciaire – de mener, sous l'autorité du parquet antiterroriste, toutes les opérations nécessaires pour mettre fin aux activités de ces filières funestes.

157 opérations judiciaires sont aujourd'hui engagées, concernant 547 individus. On dénombre plus de 130 interpellations, près de 90 mises en examen et 70 incarcérations. Cela témoigne de notre volonté, sous l'autorité du parquet antiterroriste, de tout faire pour mettre fin à l'activité de ces filières et de ces acteurs terroristes.

Le plan antiterroriste, annoncé par le Premier ministre mercredi dernier, doit permettre de donner des moyens à l'administration pénitentiaire, à la justice, aux services de renseignement, au service du renseignement territorial, de moderniser les infrastructures, notamment informatiques, du ministère de l'intérieur, afin d'aller plus loin, avec plus d'efficacité encore, dans la lutte contre le terrorisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2501

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2015](#)